

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Recommandation 237 (2008)¹ Election présidentielle en Republika Srpska (Bosnie-Herzégovine) (observée le 9 décembre 2007)

Le Congrès,

1. Se félicite de ce que cette élection se soit déroulée conformément aux normes du Conseil de l'Europe et aux normes internationales.

2. Recommande, cependant:

a. de poursuivre la formation des membres des commissions de bureau de vote, notamment en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal des opérations électorales dans les délais prévus;

b. d'améliorer les procédures dans le canton de Brcko, qui devraient informer les électeurs qu'ils peuvent choisir de participer aux élections concernant la Republika Srpska;

c. de consentir des efforts supplémentaires pour installer les bureaux de vote dans des locaux au rez-de-chaussée, facilement accessibles aux électeurs handicapés.

1. Discussion et adoption par la Commission permanente du Congrès le 14 mars 2008 (voir document CG(14)35REC, projet de recommandation présenté par G. Masalkini (Géorgie, R, GILD), rapporteur).